

Province et Arrondissement de LIEGE  
**Commune d'Esneux**  
Place Jean D'Ardenne, 1  
4130 ESNEUX

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL**

**Séance publique du 28 février 2013**

Sont présents : Madame Laura IKER, Bourgmestre-Présidente;  
Mesdames et Messieurs, Christie MORREALE, Léon MARTIN, Vincent LEVEQUE, Anne-Catherine FLAGOTHIER, Pierre GEORIS, Bernard MARLIER, Membres du Collège communal ;  
Mesdames et Messieurs ~~Michel VELLESE~~, Philippe LAMALLE, Philippe DETROZ, Géraldine SENTERRE, François MAGIS, ~~Marie-Dominique SIMONET~~, Anne DISTER, Adeline FRAIPONT-HUTSE, ~~Pascal CROUGHS~~, ~~Carine BOSQUELLE~~, Pierre JEGHERS, Stéphane BALTHAZAR, Adrien CALVAER, ~~Noémie DARAS PEETERS~~, François GOFFART, Cécile VERCHEVAL, Conseillers ;  
Monsieur Stefan KAZMIERCZAK, Secrétaire communal.

**26. Programme communal de développement rural – Renouvellement des membres du Conseil communal de la CLDR – KB**

LE CONSEIL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural ainsi que son arrêté d'exécution du 20 novembre 1991 ;

Vu sa décision du 6 mai 2004 approuvant le principe de mener une opération de développement rural ;

Vu sa décision du 29 août 2007 d'arrêter la composition de la Commission Locale de développement Rural (CLDR) et désignant ses membres ;

Vu sa décision du 25 novembre 2009 d'arrêter la composition de la Commission Locale de développement Rural (CLDR) suite aux modifications intervenues ;

Vu sa décision du 15 septembre 2010 d'arrêter la composition de la Commission Locale de développement Rural (CLDR) suite aux modifications intervenues ;

Vu sa décision du 24 février 2011 d'arrêter la composition de la Commission Locale de développement Rural (CLDR) suite aux modifications intervenues ;

Sur proposition du collège communal ;

Après en avoir délibéré ;

Procédant au vote à main levée;

A l'Unanimité

DECIDE :

- D'arrêter la composition de la Commission Locale de développement Rural (CLDR) - à 5 conseillers communaux et la Bourgmestre (6 élus au total), qui, de plein droit, en est la présidente
- D'arrêter la liste des membres effectifs et suppléants (part communal) de la Commission Locale de Développement Rural modifiée comme suit ;

**Conseillers communaux**

**Membres effectifs**

Laura IKER  
Philippe DETROZ  
Philippe LAMALLE

**Membres suppléants**

Pierre GEORIS  
Pascal CROUGHS  
Pierre JEGHERS

Par le Conseil,

  
Le Secrétaire communal,  
Stefan KAZMIERCZAK

Pour extrait conforme,



  
La Présidente,  
Laura IKER

La Bourgmestre,  
Laura IKER

Distribution : Bourgmestre : 1 – PCDR : 1